

**Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**

Réservé
au
Moniteur
belge



24124617

Déposé au greffe du
tribunal de l'entreprise de Liège,
division Arlon, le **09.08.2024**
~~Le Greffier,~~ Greffe

N° d'entreprise : **0434 445 776**

Nom

(en entier) :

FERRERO ARDENNES

(en abrégé) :

Forme légale : **société anonyme**

Adresse complète du siège : **Rue Pietro-Ferrero 5, 6700 Arlon.**

Objet de l'acte : Révocation du mandat d'un administrateur. Nomination de trois administrateurs, et décision concernant la rémunération. Pouvoirs spéciaux pour les formalités de publication et administratives.

Il résulte du procès-verbal des décisions écrites unanimes des actionnaires du 10 avril 2024 que les actionnaires :

- ONT DÉCIDÉ de mettre fin au mandat de Monsieur Ilario BULGHERONI en tant qu'administrateur de la Société, à partir de la date de ces résolutions et de ne pas octroyer une indemnité de départ.

Les actionnaires remercient l'administrateur pour les efforts et l'engagement montrés dans l'exécution de son mandat. La décision concernant la décharge pour l'exécution de son mandat depuis le début de l'exercice social en cours, sera prise par l'assemblée générale ordinaire qui se prononcera sur l'approbation des comptes annuels de l'exercice social en cours.

- ONT DÉCIDÉ de nommer Monsieur Enrico CARBONI, Monsieur Alberto CECI et Monsieur Daniele PEROTTINO en tant qu'administrateurs de la Société, ces nominations prenant effet à partir de la date de ces résolutions, pour une durée qui prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui se prononcera sur l'approbation des comptes annuels relatifs à l'exercice social se clôturant le 31 août 2024. Chacun des administrateurs a élu domicile au siège de la Société.

- ONT DÉCIDÉ que les administrateurs ne recevront pas de rémunération pour l'exécution de ce mandat.

Pour autant que besoin, les actionnaires constatent que le Conseil d'administration de la Société est désormais composé des membres énumérés ci-après :

- Monsieur Enrico CARBONI ;
- Monsieur Alberto CECI ;
- Monsieur Daniele PEROTTINO ;
- Monsieur Gabriele BERETTA.

- ONT DÉCIDÉ d'octroyer des pouvoirs spéciaux à Johan Lagae et Els Bruls, élisant domicile Avenue de Tervueren 2, 1040 Bruxelles, Madame Isabelle ROUSSEAU, employée de la Société et à Monsieur Alexis ROBERT, employé de Ferrero SA, chacun avec le pouvoir d'agir seul et avec pouvoir de substitution, en vue de (i) accomplir les formalités de publication nécessaires ou utiles relatives aux décisions susmentionnées, y compris la préparation et la signature de tout document ou formulaire (de publication) requis, et le dépôt de tels documents et formulaires auprès du greffe du tribunal de l'entreprise compétent, (ii) accomplir toutes les formalités (entre autres auprès d'un guichet d'entreprises) nécessaires ou utiles afin d'assurer l'enregistrement ou la modification de l'information de la Société auprès de la Banque-Carrefour des Entreprises, et (iii) accomplir toutes les formalités, le cas échéant, auprès de l'administration de la TVA ou l'administration fiscale, la Banque Nationale de Belgique, les autorités de la sécurité sociale, les secrétariats sociaux et toute autre institution, administration, autorité ou entité, publique ou privée (y compris les employés, les clients, les fournisseurs, les créanciers, les débiteurs, et toute autre partie intéressée).

Pour extrait conforme,

Johan Lagae,
Avocat et mandataire spécial.

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 22/08/2024 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B

Au recto : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers

Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »)